

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 05 novembre 2025 Procès-verbal n° 6

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°5 sans modification

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D2	A	1	11/10/25	54667995	Oyré Dangé (1) / St Julien L'Ars (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	15/11/25
D2	B	1	11/10/25	54668129	Montmorillon (2) / Smarves Iteuil (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/11/25
D2	B	1	11/10/25	54686919	Fleuré (1) / Vivonne (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/11/25
D2	B	6	02/11/25	54668161	Chauvigny (3) / Lusignan (1)	Arrêté municipal	11/11/25
D3	D	1	02/11/25	54672765	Château Larcher (2) / Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	11/11/25

Compte tenu du calendrier général et des dates de rattrapages restreintes pour le championnat de **D2 et de D3**, il a été décidé de reporter ceux-ci au **mardi 11 novembre 2025**.

Nous vous rappelons qu'il est possible d'avancer vos matchs en semaine pour les clubs qui possèdent l'éclairage en accord avec votre adversaire.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 54668018 : La Pallu (1) – Poitiers 3 Cités (1) en poule A du 26/10/25

Évocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 29/10/25 (PV n°7) qui retire 3 points à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) comme le prévoit le règlement financier du District de la Vienne de Football et la décision du Comité de Direction.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668467 : Mignaloux Beauvoir (2) – Sèvres Anxaumont (1) en poule C du 23/11/25

Courriel du club de Mignaloux Beauvoir

Refus du club de Sèvres Anxaumont de jouer à 13h

Au regard des conditions météorologiques en cours, la commission sportive a décidé de maintenir l'horaire du match à 15 heures sur le terrain annexe du club recevant, sous réserve de l'accord de Grand Poitiers qui pourra le cas échéant repositionner le match sur un terrain de repli. Il en revient au club de Mignaloux de solliciter les services de Grand Poitiers propriétaire des installations.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n°54669072 : Moncontour (1) – Mouterre Silly (1) en poule A du 9/11/25

Demande du club de Mouterre Silly pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres). Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Mouterre Silly.

FORFAIT

Match n°54697402 : ACG Foot Sud 86 (3) – Adriers (2) en poule I du 19/10/25

2^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) (sans déplacement de l'équipe d'Adriers (2))

Amende de 35€ au club de l'ACG Foot Sud 86

Match n°54697407 : Sommière St Romain (2) - ACG Foot Sud 86 (3) en poule I du 02/11/25

3^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de l'ACG Foot Sud 86

Match n°54159205 : St Christophe 86 (1) - Champigny (2) en poule B du 02/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Champigny (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Champigny

Match n°54669134 : Pleumartin La Roche Posay (1) - St Remy sur Creuse (2) en poule C du 02/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de St Rémy sur Creuse (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de St Rémy sur Creuse

CHALLENGE DES RÉSERVES

Match n°54995176 : St Maurice Gençay (2) – Rouillé (2) du 10/10/25

Évocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 22/10/25 (PV n°6) qui donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Rouillé (2) pour en donner le gain à l'équipe de St Maurice Gençay (2) (3-0).

L'équipe de St Maurice Gençay (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

La Commission Sportive porte à la connaissance des clubs inscrits dans ce challenge que les équipes éliminées précédemment dans les autres coupes départementales (Jolliet Rousseau et Challenge des Réserves) seront intégrées au prochain tour prévu en janvier 2026.

TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Annulation de l'amende de 28€

Match n°54695928 : Smarves Iteuil (3) – Croutelle/Fontaine (1) en D5 poule F du 21/09/25

Amende de 28€

Match n°54668277 : Poitiers 3 Cités (2) – Coussay (1) en D3 poule A du 19/10/25

Match n°54668367 : Ozon (2) – Poitiers Portugais (1) en D3 poule B du 19/10/25

Match n°54668351 : Ozon (2) – Ingrandes (1) en D3 poule B du 02/11/25

Prochaine réunion : mercredi 19 novembre.

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL

